

COMPTE RENDU
CSS SEIPIPROD CASTRES le 19 mai 2022

INTITULE		NOM	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture du Tarn	M le sous-préfet	PROISY François	Présent
Préfecture -SIDPC	Le Chef du SIDPC ou son représentant	SERVANTON Philippe BONNET Josian	Absent Présent
DREAL	Le chef de l'UID L'adjoint au chef de l'UID	BERLY Frédéric AUGE François	Présent Présent
DDT	Le directeur ou son représentant		Absent
DIRECCTE	Le Chef de l'unité territoriale ou son représentant	CHAMFRAULT Anne	Présente
collège collectivités territoriales			
Mairie de Castres	Le Maire ou son représentant	WHITE Alain LEFEVRE Igor	Excusé Présent
Communauté de communes de Castres-Mazamet	Le président ou son représentant	KERMINON Emilie	Présente
Conseil départemental	Le président ou son représentant	TESTAS Christophe RAMOND Christophe	Absent Excusé
collège riverains			
Association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs	Le président ou son suppléant	RESPAUD-BOUNY Jacqueline et Daniel	Présents
Centre de formation CFPR	Le directeur ou son représentant		Absent
Société TAILLADES	Le directeur ou son représentant	PEYRUSE Sébastien	Absent
Propriétaire de l'enseigne Intermarché		FRIEZ Stéphane	Absent
Pôle Emploi	La Directrice ou son représentant	BERNET David	Excusé
Groupe scolaire Barral	La Directrice	Mme BLANC Evelyne	
collège exploitants			
Société SEIPIPROD	Directeur du site	SANCHEZ Frédéric	Présent
	Responsable HSE et maîtrise des risques	LALANDE Teddy	Présent
Collège salariés			
		Mme ARREPIA Marine	Absent
Personnalités qualifiées			
SDIS	Le Directeur ou son représentant	GOULESQUE Romain	Absent

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 19 octobre 2021**
- 2. Bilan annuel 2021 de la société SEIPIPROD**
- 3. Bilan annuel 2021 par l'inspection des installations classées**
- 4. Questions diverses :**
 - **Actions post-PPRT – avancement des travaux de renforcement du bâti**

Ouverture de la séance à 16H08 sous la présidence de M. PROISY, Sous-préfet de Castres.

Le chef de l'UID de la DREAL indique que M. RAMOND du Conseil Départemental et M. BERNET, directeur de Pôle Emploi sont excusés.

M. Bonnet, représentant de la mairie de Castres, indique que M. White, adjoint à la sécurité civile de Castres est excusé.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs indique ne pas avoir reçu l'ordre du jour.

Le chef de l'UID de la DREAL demande si tous les participants ont bien reçu l'ordre du jour.

L'ensemble des participants acquiesce.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que la convocation et l'ordre du jour sont envoyés par voie électronique.

Il préconise, avec l'accord de M. le sous-préfet, la réalisation des CSS en début d'année afin que le bilan de l'année civile soit le plus proche d'une année de commission.

M. le sous-préfet de Castres précise que les associations étaient mécontentes car elles recevaient le bilan de l'année N-1 trop tardivement. Il indique que mai est une bonne période car le bilan est rédigé.

Le chef de l'UID de la DREAL fait un tour de table.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 19 octobre 2021

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des participants.

Le chef de l'UID de la DREAL remercie pour la qualité du compte-rendu fourni par Delta Experts.

2. Bilan annuel 2021 de la société SEIPIPROD

Le responsable HSE du site SEIPIPROD présente le bilan de l'année 2021. Il indique une production de 21 673 tonnes. L'effectif de collaborateurs en CDD et CDI est de 382 personnes avec 28 embauches réalisées en 2021.

Le directeur du site SEIPIPROD précise qu'environ 450 personnes sont présentes sur le site.

Le responsable HSE du site reprend sa présentation en précisant qu'il n'y a eu aucun déclenchement POI. Un exercice POI a été réalisé le 10 octobre 2021 et un exercice PPI le 16 décembre 2021.

Le représentant de la mairie de Castres précise qu'il y a eu une communication par trois canaux : communiqué de presse, les réseaux sociaux et démarchage de la police municipale de porte à porte.

M. Bonnet, SIDPC de la préfecture du Tarn, précise que le communiqué de presse a été effectué le 10 décembre 2021.

M. le sous-préfet de Castres souhaite savoir le nombre de riverains concernés.

Le chef de l'UID de la DREAL indique qu'il y a 57 riverains dans le PPRT.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs précise qu'il y a 40 personnes dans le périmètre.

M. le sous-préfet de Castres indique que la majorité des personnes ne donne pas leur e-mail.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs signale que les riverains n'ont pas reçu la date de déclenchement de la sirène. Ils ont paniqué à la suite du déclenchement de la sirène et sont partis de leurs habitations.

Le directeur du site SEPIPROD précise qu'ils sont arrivés au poste de garde du site.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs souhaite savoir si c'était un exercice interne et si la participation des forces de l'ordre a été sollicitée.

Le directeur du site répond par la négative.

Le chef de l'UID de la DREAL indique que s'il y avait eu le déploiement des forces de l'ordre, les habitants auraient eu le même réflexe.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs indique qu'un drone tournait au-dessus des habitations, ce qui a également effrayé les habitants.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que l'information a été faite mais que celle-ci n'a pas atteint tous les habitants.

M. le sous-préfet de Castres indique en cas d'évènement réel, les habitants sont alertés par mégaphone afin d'indiquer les règles à suivre.

L'inspecteur de la DREAL précise que le SDIS se déplace en cas d'évènement.

Le représentant de la mairie de Castres précise que la salle de commandement opérationnel a été ouverte afin que le SDIS vérifie le matériel. Le poste médical n'a pas été déclenché.

L'inspecteur de la DREAL indique, qu'au plus tard l'année prochaine, le dispositif alerte va être modifié, avec la mise en service du système FR-Alert Un SMS sera envoyé à l'ensemble des personnes présentes dans le périmètre retenu. Celui-ci indiquera les informations à suivre. Il indique qu'un exercice sera effectué après la mise en place de ce dispositif.

Le responsable HSE du site reprend la présentation. Il indique une adaptation du PCA (Plan de Continuité des Activités). Des employés ont été testés positifs ou cas contact mais ils n'ont pas été contaminés en interne car les gestes barrières sont bien suivis.

Le responsable HSE du site poursuit sa présentation. Il indique les principaux chantiers d'investissement : CASAC, ATELIER K et MINKA.

Le directeur du site présente le chantier CASAC Il s'agit d'une extension de l'atelier de production. Ce projet consiste à la ré-internalisation des activités qui sont aujourd'hui sous-traitées. Il souhaite rapatrier ces activités sur le site de Castres afin de les sécuriser et développer le site. Le financement de ce projet est d'environ quinze millions d'euros et se poursuivra jusqu'à fin 2023.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs indique que le bâtiment sera d'une hauteur de quinze mètres. Cela est indiqué dans le permis de construire.

M. le sous-préfet de Castres précise que la construction du nouveau bâtiment est réalisée à l'intérieur du périmètre du site et ne nécessitait pas de modification de l'arrêté concernant le périmètre du SEIPROD.

Le directeur du site précise que la construction du bâtiment sera réalisée au milieu du site.

Le responsable HSE du site indique que la réalisation du projet au milieu du site, alors que celui-ci sera en activité, peut engendrer quelques complications.

Le chef de l'UID de la DREAL demande si le directeur du site a de la réserve foncière en dehors de celle-ci.

Le directeur du site répond par la négative. Il indique que le site réalise des achats en limite du site.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs souhaite savoir si les rachats sont pour la production.

Le directeur du site répond que les rachats des bâtiments sont pour le stockage.

Le responsable HSE du site reprend et présente le projet Atelier K, un atelier de conditionnement pour les produits cosmétiques et pharmaceutiques.

Le directeur du site explique que leurs clients sont de plus en plus exigeants concernant le conditionnement des produits cosmétiques et pharmaceutiques. Il précise que quatre lignes de conditionnement seront réalisées dans ce bâtiment : une ligne pour les solides de conditionnement de cinq kilos, une ligne pour des fûts de cent litres, une ligne pour des fûts de deux cents litres et une dernière pour des fûts de mille litres.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite réaliser une visite de l'atelier une fois celle-ci terminée.

Le directeur du site répond par la positive.

Le responsable HSE du site présente le projet Minka, une extension des laboratoires existant afin de donner plus d'espace au centre de recherche. Il précise que le centre de recherche mondiale se trouve sur le site de la SEPPIC à Castres.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs revient sur le projet de l'atelier K. Il souhaite savoir le nombre de salariés.

Le directeur du site répond environ six salariés.

Le responsable HSE du site poursuit sur le projet de l'atelier GM3.

Le directeur du site précise que l'adjuvant du vaccin est conditionné dans une poche située dans le nouvel atelier GM3.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si l'adjuvant contribue à l'efficacité du vaccin.

Le directeur du site répond par la positive et explique le procédé.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs souhaite connaître la localisation de l'atelier.

Le responsable HSE du site précise que le bâtiment se situe au cœur du site, à l'étage du bâtiment pharma.

Le responsable HSE du site poursuit sur la présentation des modifications majeures du site :

- Atelier AC. Ces modifications ont permis plusieurs gains en terme de sécurité.
- Atelier HB : automatisation de la production de cartons.

Le directeur de la société propose de réaliser la prochaine CSS sur site.

Le responsable HSE du site reprend sa présentation :

- Atelier T : réfection de la cuvette de rétention.
- Logistique : marquages au sol.
- Atelier AA : désamiantage réalisé en été.

Le directeur de la société précise que chaque année un désamiantage du bâtiment est prévu.

Le responsable HSE du site précise la mise à jour du diagnostic du dossier technique d'amiante

La chef de service de TDS souhaite savoir s'ils ont réalisé le rapport avant travaux.

Le responsable HSE du site indique qu'une entreprise spécialisée dans l'amiante a réalisé la vérification des bâtiments avant d'effectuer les travaux.

Le responsable HSE du site poursuit sa présentation :

- Station d'épuration : rénovation du bassin 3.
- Bassin d'oxygénation : réfection de la clôture, mise en place d'une échelle de secours. Il indique qu'en août le bassin 2 sera rénové.
- Atelier A : rénovation de la fosse.
- Projet ALIGHT : mise en place d'un système d'éclairage à LED.

Les investissements majeurs, engagés en 2021 sur le site, s'élèvent à environ cinq millions d'euros.

La DREAL est venue réaliser son inspection annuelle le 5 octobre 2021. Cela a permis de lever les trois écarts du rapport d'inspection de 2020. Aucun écart n'a été identifié lors de cette inspection. Une inspection thématique sur le POI a été réalisée le 25 novembre 2021. Un écart a été relevé sur le prélèvement de l'air qui a été levé au début de l'année 2022.

Un audit annuel a été effectué par la société SGS en juin 2021. La société Sepiprod est certifiée ISO 45001 et maintient sa certification ISO 14001. Au niveau des contrôles environnementaux, aucune non-conformité n'a été relevée sur les surveillances des rejets aqueux, les eaux souterraines, les rejets gazeux et la surveillance légionelle. Les déchets solides sont valorisés à plus de quatre-vingt-quinze pourcents.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si l'amiante est prise en compte concernant les déchets solides.

Le responsable HSE du site répond par la négative.

Le responsable HSE du site poursuit sur la présentation des formations : formation mensuelle des équipiers de seconde intervention et cent quarante stagiaires en SST. Il indique la mise à jour du plan de formation HSE, qui représente une partie importante du total des formations du site.

M. le sous-préfet de Castres indique que la présentation sera transmise avec le compte-rendu de la CSS.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si des questions sont à soulever.

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

3. Bilan annuel 2021 par l'inspection des installations classées

L'inspecteur de la DREAL présente le bilan des inspections.

L'inspection du 5 octobre 2021, déjà évoquée lors de la précédente CSS, ne révèle aucun écart. Seules quatre observations dont les réponses ont été apportées par l'exploitant le 15 décembre 2021.

Une inspection sur le volet air du POI a eu lieu le 25 novembre 2021, plus spécifiquement sur les dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 mai 2020 pris à la suite à l'accident de Lubrizol. L'inspection a porté sur l'identification des substances susceptibles de générer des risques et des effets toxiques en dehors des limites de propriété. Lors de l'inspection, une non-conformité a été relevée qui a été levée le 31 janvier 2022 par l'exploitant.

M. le sous-préfet de Castres indique que la DREAL a un œil acéré suite à l'accident de Lubrizol.

L'inspecteur de la DREAL poursuit avec l'action menée sur les installations situées dans la bande de 100 mètres autour du site. Deux sites voisins ont été inspectés le 29 octobre 2021 : AMG et Franck VERMECH. Un retour de l'inspection sera transmis à l'exploitant.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs souhaite savoir si l'entreprise TAILLADES sera inspectée.

Le chef de l'UID de la DREAL demande si l'entreprise fait partie de la bande des 100 mètres et si elle se situe dans la zone du PPRT.

Le responsable HSE du site indique que l'entreprise se trouve hors de la zone du PPRT.

L'inspecteur de la DREAL va vérifier si l'entreprise est concernée par l'action de la bande de 100 mètres. Ce site a été inspecté le 1^{er} décembre 2022. Il s'agit de la société LM ELECT.

L'inspecteur de la DREAL reprend sa présentation. Il indique que les contrôles réalisés sur l'eau, l'air et la légionellose ne révèlent aucun écart. Aucune plainte ni d'incident n'a été signalé. Il indique que l'exercice PPI a été réalisé le 16 décembre 2021.

M. Bonnet, SIDPC de la préfecture du Tarn, souhaite savoir si l'exploitant a reçu le retour d'expérience du PPI.

Le responsable HSE du site répond par la positive et souhaite avoir des explications.

M. Bonnet, SIDPC de la préfecture du Tarn prend note. Il indique les axes à améliorer par l'exploitant : identification des points de rassemblement sur le PPI, la mise à disposition d'une carte SDIS sur le terrain, rajouter la DREAL dans la liste des services à prévenir par téléphone, supprimer les numéros de fax sur le PPI et vérifier que le poste de commandement du site dispose d'un appel de liaison directe.

Le responsable HSE du site indique qu'une réunion a été réalisée avec le SDIS. L'identification des points de rassemblement sur le PPI et la disposition de la carte pour le SDIS sont en voie de finalisation.

M. Bonnet, SIDPC de la préfecture du Tarn, indique l'axe à améliorer pour la commune de Castres. Celle-ci concerne l'identification de la salle du poste de commandement dans le PPI.

Le représentant de la mairie de Castres indique que la salle de réunion est à l'étage, accessible par ascenseur.

Le chef de l'UID de la DREAL remercie pour ce retour.

4. Questions diverses :

- **Actions post-PPRT – avancement des travaux de renforcement du bâti**

Le chef de l'UID de la DREAL demande à la représentante de la communauté de communes de Castres-Mazamet quels sont les avancements concernant les actions post-PPRT.

La représentante de la communauté de communes de Castres-Mazamet indique n'avoir aucune avancée concernant cette action.

Le chef de l'UID de la DREAL indique que la situation se fige.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs précise faire encore des démarchages.

La représentante de la communauté de communes de Castres-Mazamet précise que le dossier de M. BALASCO a été présenté mais indique ne pas savoir si les travaux ont été réalisés car la demande de paiement n'a pas encore été effectuée.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que c'est un sujet très compliqué. Il faut convaincre les habitants à réaliser les travaux sachant qu'un coût leur reste à charge.

Le chef de l'UID de la DREAL demande si des questions diverses sont à soulever.

Le responsable HSE du site précise ne pas avoir trouvé l'entreprise TAILLADES sur le site Géorisques. Il indique que la plaquette PPI est terminée et la présente à l'assemblée.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs indique que la société TAILLADES fait partie des collèges de riverains.

Le chef de l'UID de la DREAL remercie les participants.

M. le sous-préfet de Castres remercie l'assemblée pour sa participation.

La séance est levée à 17h27.

Pour le sous préfet de Castres ,



Frédéric BERLY